Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 045-200067668-20260924-D2026_143-DE

3CBO Trois rivières Un territoire
Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne

République Française
Département LOIRET
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
46	38	44

Vote
A l'unanimité Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 septembre à 9 heures, le Conseil Communautaire de la CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE s'est réuni, en session ordinaire, au Pôle Administratif de la 3CBO, sous la présidence de Monsieur MOREAU Patrick, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 18/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 18/09/2026.

Présents : M. MOREAU Patrick - Président, M. BETHOUL Christophe, M. LAPENE Jean-Pierre, M. FEREZ Jérémy, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, M. BURON Jocelyn, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, Mme MONIN Ghislaine, M. CHEVALIER Jean-Luc, Mme MAUDRUX Annagaële, M. HARAULT Fabien, Mme MANTEAU Sandrine, Mme POINTEAU Touriya, Mme ROSSE Isabelle, M. PINON Martial, Mme JAVON Marie-Laure, M. ROJAS Frédéric, Mme DENIS Dyane, M. QUEVA Olivier, M. TOUZET Thierry, Mme DROUAULT Danielle, M. ROUSSEAU Alain, M. BADELIER Alexis, Mme REMENANT Christine, Mme ABSOLU Annie, M. DELAGARDE Christian, M. FILLAULT Patrick, Mme RIVIERE Clélia, M. ZONGHERO Jean-Marc, Mme MILAN Pauline, Mme DUREYSSEIX Nadine et Mme WONG Sylvette (suppléante de M. ORTH Patrick)

Excusés ayant donné procuration : M. BOUBOL Denis à Mme DUMAINE Michèle, M. CAPERONIS Stéphane à M. RABILLON Laurent, M. PARÉ Alexandre à Mme POINTEAU Touriya, Mme GRELLIER Aurore à M. BADELIER Alexis, Mme RIVIERE Marie-Françoise à M. GAUDY Christophe et Mme CHUNLAUD Sophie à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : M. ORTH Patrick, Mme LUCAS Nathalie et M. LE PROUX DE LA RIVIERE Lionel

A été nommé secrétaire : M. BURON Jocelyn

D2026_143 – Adoption du nouveau règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades en " Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain " (OPAH-RU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L.303-1 relatif aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 045-200067668-20260924-D2026_143-DE

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'engagement de la 3CBO et des communes de Courtenay et Château-Renard dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

Vu la convention d'OPAH-RU comprenant une aide à la rénovation des façades ;

Vu le projet du nouveau règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades, annexé à la présente délibération prenant en compte les évolutions suivantes :

- Éligibilité des entreprises (commerçants de proximité, SAS, SCI etc.) à la prime façade;
- Éligibilité des résidences secondaires ;
- Intégrer dans le calcul de la prime les dépenses liées à la dépose de volets roulants ;
- Alléger les pièces justificatives demandées lors du dépôt de la demande de prime ;
- Permettre de laisser le panneau de l'OPAH-RU au-delà de la fin des travaux ;
- Alléger les pièces demandées après travaux.

Vu l'avis favorable émis par la Commission « Urbanisme » de la 3CBO du 08/09/2026 concernant les évolutions susvisées ;

Vu l'exposé de M. le président ;

Le quorum ayant été atteint,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau règlement du dispositif d'aide à la rénovation des façades, joint à la présente délibération, prenant en compte les évolutions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 24/09/2026
Le Président,
Monsieur MOREAU Patrick